



**SAINT-HIPPOLYTE**  
BELLE NATURELLE

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT 1202-20

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n°1202-20 - Taxation 2021** pourvoyant à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 25 janvier 2021.

Marie-Ève Huneau  
Greffière et secrétaire-trésorière adjointe